

La fin du tunnel ? Pas pour tous cependant !



Comme les statuts de la RFCB l'exigent, les assemblées des EPR francophones de ces 2 et 3 décembre, respectivement à Nivelles et Jambes, avaient pour objectif prioritaire d'entériner, avant le niveau fédéral en février prochain, le visage ailé 2017 au sud de la frontière linguistique.

Une mission périlleuse selon l'éclairage de réunions tenues en amont, une mission en principe « deadline » pour les amateurs inquiets face aux turbulences...

En novembre, onzième mois de l'année célébrant, outre la « Fête des morts », l'Armistice, la venue du beaujolais nouveau, ..., l'IMC, l'*imaginaire Institut Météorologique Colombophile* établi à Halle, baromètre du milieu ailé, a dû se résoudre à envoyer des communiqués laconiques sur les conditions « climatiques » rencontrées faute d'« anticyclone » bien placé et suffisamment performant sur la partie sud du pays. « *Une période maussade, de forts coups de semonce, de violentes diatribes, reprennent ces derniers, ont causé divers dégâts importants lors de réunions dans chaque province francophone. Une zone active de dépression persistera jusque dans les premiers jours de décembre. Devrait ensuite régner un temps calme émaillé cependant, en certains endroits, de hausses de pression par intermittence...* ».

La réalité de terrain, premier souci de l'amateur !

Alors que se profilent les fastueuses Journées nationales et l'Olympiade de Bruxelles bichonnées par les « egos » des plus hautes instances nationales récemment rentrées de Chine au terme d'une excursion entre autres justifiée par la prospection olympique, qu'entre dans la dernière ligne droite la reconnaissance de l'aile francophone (« **Coulon Futé** » : la mise en œuvre finale pourrait, selon la rédaction, coïncider avec la fin de la présente législature pour permettre aux « détracteurs » de sortir sans dégât électoral) et que se complaît la saga « doping » dans un sommeil hivernal que ne dédaignerait nullement un loir rompu à la vie nocturne, les amateurs francophones inquiets se sont penchés, pendant ce mois de novembre assez explosif, sur leur avenir. De quoi ce dernier sera-t-il fait en 2017 ? Cette question titille leur esprit, vire même à l'obsession, provoque des angoisses car, en certaines contrées francophones, l'unité de vue, le souci de construire dans l'intérêt commun ont fait défaut, la défense systématique d'intérêts souvent personnels, justifiés ou non, a réduit le champ de vision prospective susceptible de défendre la colombophilie en difficulté existentielle. Et c'est peu dire !



« Un réveil tant attendu, une éclaircie tant espérée se produiront-ils à Nivelles ce vendredi 2 décembre ? », « En sera-t-il aussi de même le lendemain à Jambes ? », inutile de dire que ces deux interrogations ont meublé les déplacements de la rédaction... Pouvait-on s'attendre à d'éventuelles surprises ?

NIVELLES



C'est un comité au grand complet - ce ne fut pas le cas l'année précédente - qui a accueilli la nombreuse assistance brabançonne et hennuyère qui s'était déplacée à la rue Guenette de Nivelles. L'ouverture relativement tardive du local, l'attente forcée pour les premiers arrivés dans la pénombre en un endroit isolé, l'ajout de chaises en dernière minute, l'absence (délibérée ou non ?) de sonorisation dans une pièce aux dimensions revues à la baisse ne « diluant » nullement les conversations nouées dans l'attente des débats, ne pouvaient masquer les signes évidents de nervosité et de stress sur les visages de quelques mandataires provinciaux toujours sous l'emprise de certaines réunions en amont particulièrement agitées.

La tension qui y régnait, qu'on le veuille ou non, s'avérait électrique, l'incertitude, angoissante pour certains, était pour ainsi dire à son comble au moment où le président **Bernard Chapelle** ouvrit la séance. Une séance qui, au fil du temps, perdit son fil conducteur et par la même occasion son ordre du jour au profit d'un brouhaha suscité par les non-prises de décisions cependant attendues, les incertitudes reportées une nouvelle fois. Ce qui eut notamment pour conséquence de provoquer de regrettables éclats de voix, de véritables coups de tonnerre inopportuns, alimentant avant tout le bruit... pour réclamer le silence. Un comble !

A la lumière du déroulement de la présente AG de l'EPR Brabant wallon-Hainaut et au souvenir d'assemblées provinciales sereines lors de précédentes sessions, un débriefing par les autorités provinciales s'impose pour analyser le fond et la forme des débats menés ce 2 décembre et en tirer par voie de conséquence les leçons qui s'imposent. Se baser sur la réglementation entérinée en la respectant permettrait à coup sûr de définir une conduite performante. Les zones floues rencontrées ce vendredi à Nivelles de par l'absence de décision prise à leur égard doivent être proscrites, avortées bien en amont. Décider en dernier recours de les traiter hors AG souveraine induit un sentiment d'impuissance du pouvoir décisionnel, ouvre une voie impériale à un cortège de risques. L'information incorrecte ou parcellaire, l'incompréhension, la suspicion de copinage éventuel, la révolte, un sentiment d'injustice ressentie, de plausibles interprétations erronées, des comportements désespérés, la perte du pouvoir octroyé par les statuts aux présidents de sociétés... sont autant de menaces pour la transparence colombophile. Beaucoup de présidents de régions au cadre ailé 2017 défini, structuré et accepté avant l'AG se sont, dans leur for intérieur, interrogés sur la raison de leur présence au cœur du colloque.

Une mise en garde ! Accueillant l'auditoire, **Bernard Chapelle** essaya de délimiter le terrain de jeu. « *Suite aux réunions difficiles, dit-il, où tout le monde parle en même temps, coupe la parole, essaie de faire passer ses revendications sans s'occuper de celles des autres, veut avantager sa société, sa buvette, son pigeonnier... où des pressions sont exercées sur les mandataires à l'approche des élections, vous devez savoir que toutes les décisions sont prises par le comité avec un large consensus, ne résultent pas d'un copinage... Le comité a pris des décisions qui semblent équitables... Toutes les décisions prises resteront prises... Si vous n'avez pas de solution, nous en avons pour vous...* ». L'orateur poursuivit son intervention en faisant remarquer que, seuls, les présidents auraient ce jour le droit à la parole, se référé à l'article 13 du règlement de l'EPR pour rappeler la procédure suivie pour préparer la saison 2017 (voir annexe 1).



Patrick Marsille le relaya ensuite pour dresser l'appel des sociétés agrémenté de demandes individuelles de documents non rentrés au secrétariat à ce jour (commandes de bagues par exemple) par différentes sociétés. La longue énumération eut pour conséquence inéluctable de susciter des bruits de fond. Un pli était pris...

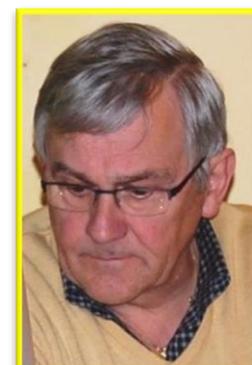


A l'initiative du président, le point « *organisation 2017* », le troisième de l'ordre du jour en réalité, fut sans tarder abordé, de quoi en découdre au plus vite en quelque sorte, ce qui eut pour conséquence de ne pas évoquer l'entérinement du procès-verbal de l'AG 2015. (« **Coulon**

Futé » : *cet oubli, pourrait-il engendrer d'éventuelles répercussions au niveau de la validation des décisions prises en décembre 2015 ?*) et le rapport administratif 2016. Remarquant en fin de réunion ce dernier manquement, le secrétaire informa qu'il annexera le récapitulatif chiffré 2016 au procès-verbal de la présente AG.

La revue des assemblées préliminaires tenues (en d'autres termes des assemblées préparatoires selon la terminologie de l'article 13 repris dans l'annexe 1) était ensuite abordée.

Pour le Brabant wallon, en moins de deux minutes, remerciements compris aux sociétés, **Gilbert Wauthier** exposa la copie brabançonne 2017. Aucun problème ne fut rencontré dans cette province, les trois secteurs sont reconduits, l'instauration d'un itinéraire de vitesse unique constitue une innovation, le secteur 1 est lâché seul, les secteurs 2 et 3 ensemble.



Pour le Tournaisis, en un temps record, **Christian Goulem** annonça la reconduction en vitesse et petit demi-fond des trois groupements 2016 à savoir « *Dottignies-Néchin* », « *Kain-Molenbaix-Tournai* » et « *Entente des VII* » (Antoing, Callenelle, Esplechin, Froidmont, Guignies, Laplaigne, Taintignies). Deux lâchers seront opérationnels en vitesse sur la ligne du centre : Dottignies-Néchin d'une part et Tournai-Kain-Molenbaix-Entente des VII d'autre part. Toutefois, six Ecoeuens seront l'objet d'un lâcher unique. En petit demi-fond disputé à une nuit de panier, le lâcher restera de nouveau unique car le groupement « *Dottignies-Néchin* » s'est engagé à respecter ses incursions 2016 en territoire flamand.



Pour les régions d'Ath, de Lessines et du Centre, **Dany Leturcq** aborda en

premier lieu le volet vitesse. Il annonça la reconduction en 2017 sur la ligne du centre des deux groupements de la précédente saison à savoir, d'une part, l'association « *Entente des V-Entente Frontalière-Entente de l'Ouest* » constituant un premier lâcher et, d'autre part, celle d'« *Hunelle Dendre-Lessines-Sud* » constituant un second avec Bierghes, Saintes et Petit-Enghien.



« *Le Renouveau* » montois opte en 2017 pour la ligne du centre, disposera d'un lâcher. Marche-lez-Ecaussines, pressenti en faire partie lors de l'assemblée préliminaire d'Estinnes-au-Val, ne ralliera pas finalement ce groupement pour la bonne raison qu'il n'est pas autorisé par son hôte envisagé à organiser un doublage local. Il jouera seul la ligne de l'est en incorporant le lâcher Givry-Estinnes-La Bouverie ce qui provoqua une première passe d'arme assez épique entre **Yvon Leclercq** (Estinnes) et **Michaël Canard** (Marche).



Yvon Leclercq fit notamment remarquer que cette décision n'était pas celle prise lors de l'assemblée

préliminaire. De son côté, **Michaël Canard** argumentait en avançant le non-respect du quorum de sociétés exigé (cinq) pour constituer une entente. **Dany Leturcq** rétorqua à l'Estinnnois que l'AP est une réunion d'information, ne comprenait pas pourquoi il discutait pour un survol de quelque cinq kilomètres en vitesse alors qu'en petit demi-fond il accepte des distances de vol supérieures de l'ordre de plusieurs dizaines de kilomètres par rapport à celles de sa région.



« *Le comité de l'EPR*, a conclu le vice-président de l'EPR, *a pris une décision qui sera appliquée et respectée* » (« **Coulon Futé** » : *différentes interprétations de la notion d'assemblée préliminaire sembleraient désormais avoir cours ; la « tradition » rapporte que l'assemblée préliminaire en cas d'organisation constituait le lieu des décisions, l'assemblée générale de l'EPR servant de recours possible pour les décisions prises en amont en respectant la procédure adéquate établie*). **Pierre Titart** prit le relais pour traiter le petit demi-fond athois et lessinois joué à une nuit



de panier. Il confirma les reconductions en 2017 de l'association « *Entente des V-Entente Frontalière-Entente de l'Ouest-Entente de la Dendre-Le Sud* » et du lâcher unique. **Michel Devos** intervint alors au nom de l'Entente de l'Ouest pour rappeler le souci de centralisation nécessaire repris dans le procès-verbal de son groupement, confirmait en réalité tacitement les difficultés reconnues lors de l'AP de Thumaide par **Pierre Titart** proposant à cette occasion le lâcher Wallonie picarde finalement non retenu.



« Centraliser, dit-il, est une solution d'avenir, mais tout le monde n'est pas encore prêt... Le grand demi-fond est l'avenir de la colombophilie ; de ce fait, promouvoir aussi de grands lâchers en petit demi-fond s'avère judicieux pour l'aborder au mieux... Le lâcher de petit demi-fond pour 2017 a été décidé, n'est pas remis en cause par mon intervention. Je propose par contre de mettre en place un groupe de réflexion, composé de volontaires intéressés, qui prendra le temps de réfléchir pour peut-être arriver à une solution concertée en vue de 2018. ». **Pierre Titart** évoqua ensuite le lâcher octroyé à « L'Avenir » qui ne recensera pas dans ses rangs, toujours pour la cause précitée de non-acceptation de doublage local, Marche-lez-Ecaussines qui sera lâché avec Erquelines-Mont-Sainte-Aldegonde et Saint-Amand. Ce « transfert » pourrait donner naissance à une nouvelle entente, mais aucune décision à ce sujet ne fut prise lors de la réunion.

Pour la région de Charleroi où aucune assemblée préliminaire ne fut programmée (différentes réunions ont par contre été tenues), **Bernard Chapelle** reprit du service pour livrer à l'assemblée les listes de sociétés jouant le samedi ou/et le dimanche.

Le samedi, Courcelles, Erquelines, Mont-Sainte-Aldegonde et Anderlues, formant une association sportive, constitue un lâcher de grande vitesse ; sur les courtes distances par contre, les binômes Anderlues-Courcelles d'une part, Erquelines-Mont-Sainte-Aldegonde d'autre part disposent chacun d'un lâcher. Electron libre, Saint-Amand est lâché seul au niveau de la petite vitesse, aucune décision le concernant à propos de la grande vitesse ne fut par contre prise : **l'attente est de mise**.

Le dimanche, neuf sociétés (Bouffioulx, Chatelineau, Fleurus, Gourdinne (région namuroise), Marbaix-la-Tour, Sivry, Stree, Thirimont, Thuillies) adhèrent au lâcher unique de grande vitesse. Chatelineau, Fleurus d'une part, Bouffioulx, Gourdinne, Marbaix-la-Tour, Sivry, Stree, Thirimont, Thuillies d'autre part forment deux lâchers différents de petite vitesse jouée par contre le samedi. Froidchapelle et Forges optent pour le Namurois.

Bernard Chapelle poursuit son intervention en abordant les deux entités de petit demi-fond que sont le « Petit Club » et « Hainaut-Namur ». Le premier cité joue à deux jours de panier, accueille en 2017 les sociétés d'Estinnes, de Givry et de La Bouverie, reste dans l'incertitude, confirmée par **Cécile Dethier**, au sujet du ralliement plausible et envisagé des sociétés de Tienen et de Landen du Brabant flamand. Aux dernières nouvelles, les instances de cette province qui tenait le lendemain son AG n'acceptent pas de reprise parcellaire de sociétés : **la situation est en suspens**. L'association Hainaut-Namur par contre n'existe plus suite au désir émis de construire une grande entente namuroise. De ce fait, les sociétés hennuyères la composant en 2016 se

sont résignées à former l'« Alliance Nouvelle ». Par l'intermédiaire de son président **Eric Charles**, Courcelles a demandé d'y participer en obtenant un bureau d'enlogement avec doublage et respect de la zone de participation. Sa requête fut acceptée au terme d'un vote. Toutefois, les retours de trois sociétés namuroises (Bambois, Falisolle et Thy-le-Château) ont eu pour conséquence d'infirmier l'adhésion préalablement accordée. Courcelles conteste depuis lors : **la situation est en suspens**.



Bien que l'AG soit l'organe statutaire de décision pour assurer un pouvoir décisionnel aux présidents, les incertitudes subsistant au cœur des débats ont fini par avoir raison du très bruyant colloque qui se solda par quelques changements d'étapes sur les itinéraires proposés. La messe était dite car l'envie d'écouter en boucle les mêmes propos n'y était manifestement plus. L'envie de rentrer prenait l'ascendant...

Epilogue ! L'ordre du jour était cependant loin d'être épuisé car les points « *règlement sportif EPR* », « *adaptation en fonction des amendements éventuellement déposés* », « *AWC – informations* », « *assemblée générale nationale – communication des décisions* » n'ont pas été abordés au désarroi de **Jean Delstanche**. De son côté, **Francis Broquet** adoptait une position pragmatique. « *Ce fut, dit-il, une réunion bruyante. A son terme, nous ne pouvons qu'être contents en région athisoise. Notre situation reste identique à celle de 2016.* ». Quant au convoyeur présent **Ronny Wybo**, il certifiait à la rédaction qu'à l'instar de 2016, *il n'y aura pas d'augmentation des prix en ce qui concerne le convoyage de vitesse et de demi-fond.*



Dans les prochains jours, les points laissés en suspens devraient être solutionnés en comité restreint (en urgence ?), la confidentialité peut s'avérer dommageable en provoquant par exemple des rapports de force inégaux. Les décisions prises seront-elles consignées dans un procès-verbal, source officielle par excellence ? La crédibilité et la transparence l'exigent en tout cas.

Clin d'œil anachronique !

« Coulon Futé » a consulté ses archives pour se remémorer divers témoignages exprimés au terme de l'AG 2015. Des témoignages en l'occurrence provenant des différentes régions couvertes par l'EPR. A savourer sans modération !.

Fernand Libotte (Brabant wallon) : « *C'était une bonne réunion. Il n'y a pas eu, comme ce fut le cas il y a quelques années, des attaques souvent personnelles et ciblées. Les réunions préliminaires ont un effet très positif. Par rapport aux questions que j'ai posées, j'ai eu réponse...* ».

Roland Obsomer (Tournaisis) : « *On a suivi l'avis des présidents de sociétés lors des réunions préliminaires. Ces dernières sont finalement importantes à beaucoup de niveaux. Ce vendredi, on a pu discuter, échanger des points de vue. Dans la grande majorité des cas, on n'impose pas...* »

Michel Devos (Ath) : « *La réunion est positive dans son ensemble, l'esprit est à la construction. On ressent qu'il faut aller vers des ouvertures d'esprit. Un peu à la fois, on*

comprend qu'il faut se regrouper mais pas n'importe comment. Les mentalités évoluent. »

Eric Tordeur (Charleroi) : *« Je crois que, dans les grandes lignes, les présidents des sociétés sont contents des décisions prises ce 4 décembre. Lors de la réunion préliminaire qui a eu lieu fin septembre, toute une série de décisions ont été prises. Je regrette tout de même les deux lâchers de la région de Charleroi. Pourquoi ne pas les fusionner ? Pourrait-on envisager le « Grand Charleroi » permettant de connaître un seul lâcher le même jour.... Le fait que le Tournaisis quitte la ligne de vol de la défunte saison est positif pour notre région. Cela se traduira par un désengorgement et certainement par un meilleur déroulement des concours... »*

Yvon Leclercq (Mons) : *« C'est une bonne réunion, moins de conflits entre les sociétés. Cela est le résultat d'un travail en amont mais aussi la résultante de changements de vue, de mentalité suite à l'évolution de la colombophilie. »*

ANNEXE 1.

ERP Hainaut-Brabant wallon. Règlement sportif. Article 13 :

« L'assemblée générale des présidents de l'Entité Provinciale Régionale se tiendra annuellement en décembre. Afin de préparer cette assemblée, toutes les sociétés auront l'obligation d'organiser une assemblée générale au début du mois d'octobre. Les points devant obligatoirement figurer à l'ordre du jour de cette réunion leur seront préalablement communiqués par le secrétariat provincial. Le procès-verbal de cette réunion devra parvenir au siège provincial avant le dernier vendredi d'octobre. Le contenu des procès-verbaux non parvenus au secrétariat provincial à cette date ne fera l'objet d'aucune discussion lors l'assemblée générale. Des assemblées préparatoires pourront être tenues par région dans le courant du mois de novembre. »

Assemblée EPR Hainaut-Brabant wallon (Nivelles, 2 décembre 2016)







Jambes



Il fallait montrer patte blanche pour accéder ce samedi 4 décembre en la salle de l'étage du « Le 500 » de Jambes où se tenait l'assemblée de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg. Une table disposée près de la porte d'accès, occupée par le secrétaire **Patrick Marsille**, permettait sans la moindre difficulté, de filtrer les entrées car chaque société présente ne pouvait être, selon les instructions reprises sur la convocation, représentée que par une seule personne. La présidente **Francine Lageot**, debout, accueillait chaque participant en surveillant la manœuvre pendant que le reste du comité attendait sagement au fond de la salle.



Cette procédure était motivée par le souhait de faire l'appel des sociétés avant l'assemblée proprement dite, permettait de régler d'éventuels problèmes administratifs dans une certaine discrétion, mais évitait une fastidieuse attente à l'entame du colloque, source de surcroît de dissipation, de bavardages inopportuns perturbant le bon déroulement.

Sans aucune hésitation, il paraissait évident pour la presse présente dont « Coulon Futé » (les rangs « *journalistiques* » avaient doublé par rapport aux deux précédentes années) que l'assemblée jamboise proposerait un cachet tout différent de celui de Nivelles la veille où brillait par son absence l'aptitude à mener un colloque composé de personnes aux objectifs différents.

Après avoir souhaité la bienvenue, la présidente liégeoise reparti de plus belle pour « *tenir en main* » « son » auditoire, placé en rangs d'oignon, des plus dociles et silencieux. « *Nous allons vivre l'assemblée générale de l'EPR Namur-Liège-Luxembourg, dit-elle, des divergences de vue notamment au point de vue itinéraire ont*



existé. Chaque province a tenu son assemblée préliminaire, des points ont été discutés et approuvés. La présente AG rappelle les différents points discutés (« Coulon Futé » : la couleur est annoncée, les points discutés en assemblée préliminaire ne seront pas remis en cause. Certains mandataires de l'EPR Brabant wallon-Hainaut n'ont pas appliqué cette « philosophie » à Nivelles). Lors des discussions menées en amont, nous avons parlé ligne de vol. Le Luxembourg, tributaire du Grand-duché voisin, enchaîna-t-elle, gardera la sienne. Namur, rompu à la ligne fortement occupée des Vervins, Laon, Soissons, a demandé d'en changer. Depuis trois ans, à Liège, des discussions sont menées sur ce sujet au sein du CCL, un comité comprenant les trois mandataires liégeois et les têtes des trois groupements recensés que sont « L'Espoir », « L'Indépendante » et « La Paix Hesbignonne ». Ces discussions, insista-t-elle, ont abouti, outre à la décision de suivre la ligne des Dizy-le-Gros, Trelou..., à l'instauration d'un itinéraire et d'un convoiage communs. En 2017, Namur, après acceptation, rejoindra la ligne de vol suivie par Liège. Toutefois, en petit demi-fond, Souppes-sur-Loing n'est plus accepté par la RFCB (« Coulon Futé » : de source bien informée, l'interdiction émane de la mairie française). Je souhaite que l'AG se passe bien, se déroule dans une bonne ambiance. Je précise que ce qui concerne une, deux ou trois sociétés ne se traite pas en cet endroit, mais sera envisagé en réunion EPR. Après la réunion, des contacts peuvent être pris pour établir des tables rondes. Le but est de vouloir jouer à pigeon, d'essayer de s'entendre. Si chacun met du sien, on peut y arriver (« Coulon Futé » : le pouvoir décisionnel octroyé aux présidents par les statuts lors de l'assemblée souveraine ne serait-il pas compromis par la procédure consistant à « isoler » les problèmes éventuels de sociétés pour les traiter hors assemblée souveraine ? Ce même constat a été précédemment évoqué plus haut pour Nivelles. Craindrait-on par ailleurs le comportement de l'assemblée ?).

Après une minute de silence en mémoire des disparitions dans la famille ailée et avant de passer le relais au secrétaire, **Francine Lageot** prit plaisir à évoquer la citation qui lui tient à cœur : « *quand on pense négatif, on trouve problème partout, quand on pense positif, on trouve solution à tout* ».

Patrick Marsille actait l'approbation du dernier procès-verbal faute de remarque parvenue au secrétariat. Il annonça qu'en 2016, 63 sociétés (-2) avaient été opérationnelles, que 75.491 bagues (-478) avaient été vendues, que l'EPR avait totalisé 1520 amateurs (-80). Se référant à une note du national, il insistait sur le fait d'éviter, en cas de mauvaise saison, d'apporter des changements aux itinéraires, ces modifications posent beaucoup de problèmes.



Avant de céder la parole aux mandataires présentant les copies des assemblées préliminaires, **Francine Lageot** précisa une dernière fois que si, par malheur, elle entendait des mots pas très positifs, elle arrêterait directement et définitivement la réunion. « *Nous sommes ici*, insista-telle avec conviction, *pour discuter et non disputer* ». (« **Coulon Futé** » : *et pour décider ?*)

Premier intervenant : le secteur 2. Marcel Dujardin présenta le prochain visage ailé namurois en soulignant la recherche de gain de temps sur les lieux de lâcher, un élément certes important pour le convoyeur, mais aussi pour le pigeon engagé. Cet objectif suivi justifie entre autres le changement de ligne de vol. Trois groupements, Nord de la province, Condroz et Couvin, seront opérationnels.

« *En vitesse*, dit-il, *trois lâchers s'avèreront effectifs, un par groupement. Le jeu sera à l'envie des sociétés. Le demi-fond a rencontré pas mal de*



problèmes, le souhait d'un jeu commun (général) a prévalu ce qui signifie que la possibilité de quitter le Namurois fut laissée et que les sociétés « restantes » relèveront toutes du lâcher unique. En ce qui concerne les concours AWC et Centre Est, enchaîna-t-il, les sociétés sur le front en 2016 au niveau des mises en loges le resteront avec Bambois en plus. Je sais que les décisions prises risquent de ne pas contenter tout le monde, on essaie de faire de son mieux pour notamment répondre à ce que demande le national. A la requête éventuelle d'un lâcher unique en vitesse, je rétorquerai qu'un seul lâcher de 90 km en largeur est impossible, mais, dans un avenir assez proche, on sera obligé d'y penser. »

Suite à l'intervention d'**Albert Michel** portant sur la thématique des lâchers

(« **Coulon Futé** » : leur nombre en vitesse a été réduit, passe de cinq à trois), la problématique de l'écolage des pigeonneaux s'invita au cœur du débat.

Marcel Dujardin invita les groupements à trouver des solutions en semaine pour faciliter l'apprentissage de la relève ailée,

annonça ensuite qu'un accord de principe existait en petit demi-fond avec une agence de convoyage. Au souhait émis par des sociétés de rallier les épreuves de l'AWC, il répondit que le secteur namurois ne serait pas contre, que les demandes formulées seraient soutenues, ce qui fit réagir **Patrick Marsille**. Ce dernier insista sur la nécessité de mettre un filtre, rappela qu'un accord organisationnel devait être pris entre les mandataires des deux EPR, qu'une analyse de la société demanderesse serait faite. Fraîchement émoulu au Comité Sportif National, **Marcel Dujardin** exhorta les bureaux nationaux en région namuroise à prôner une extrême vigilance, à se montrer « *pointu au maximum* » dans tout domaine suite au nombre d'erreurs constatées. « *Le bureau doit être certain que l'amateur participant est bien affilié pour l'année en cours* », surenchérit **Patrick Marsille**.



Francine Lageot, ne quittant jamais la position debout pour englober d'un seul regard l'auditoire, s'épancha une première fois sur l'AWC. « *A ce jour, clama-t-elle, nous sommes certains des dates et des concours, c'est tout. Quid du ramassage, des annonces, des contrôles ? Rien n'est décidé à ce jour. Un appel*

d'offre sera lancé avec cahier des charges. En fonction des réponses obtenues, les attributions seront effectuées par

les deux EPR. ». Elle botta derechef en touche une remarque émise à propos du Vierzon inaugural de 2016 car il n'était nullement question, en cette assemblée, de faire un quelconque procès.

Au souhait formulé d'incorporer des Momignies dans le programme proposé, **Marcel Dujardin** répondit que la demande devait être introduite au comité provincial, apporta *in fine*, en conclusion de sa longue intervention, une précision sur le convoyage en vitesse par une formule claire à savoir « *pas le rôle du secteur 2 à choisir !* ».

Deuxième intervenant : le secteur 3. Frédéric Fortain, à l'invitation de la présidente, s'épancha sur la situation sportive au Luxembourg. « *Pas de grand changement sportif à épinglez dans le secteur luxembourgeois. Les vieux et juniors seront toujours joués ensemble, deux groupements seront sur le front (trois auparavant), quatre sociétés au lieu de cinq collaboreront désormais aux nationaux car Libramont a jeté le gant. L'attente est de mise au niveau de l'AWC, une attente tributaire des demandes de collaboration qui seront émises par les sociétés, des requêtes formulées auprès du convoyage, des prix qui seront faits. Je rappelle les mesures de contrôle souhaitées et développées précédemment, mets en exergue le fait que le jeu électronique s'amplifie. Rochefort rejoint le groupement Condroz-Famenne.* »



Troisième intervenant : le secteur 1. Cette fois, c'est en tant que représentant du secteur liégeois que **Francine Lageot** intervient. « *A Liège, reconnut-elle, nous avons changé, avons toujours un itinéraire commun pour la vitesse, le petit demi-fond... mais nous avons essayé d'appliquer ce qui se passe dans d'autres provinces. Nous avons abandonné l'idée d'aller progressivement en saison pour instaurer, chaque semaine, une vitesse et un petit demi-fond autre que Souppes-sur-Loing. Cette décision, approuvée, s'est basée sur les demandes d'avis effectuées auprès d'amateurs des groupements. Un tronc commun existe toujours, s'avère le même pour toute la province. Pour les pigeonneaux engagés sur Dizy-le-Gros, des lâchers*



par groupement seront organisés ce qui constitue une position contraire à celle de Namur.», Cette dernière information fit bondir **Marcel Dujardin** qui demanda la même latitude pour le secteur 1, obtint sans difficulté la permission de l'envisager de la bouche de la

présidente sans la moindre concertation de sa part auprès du comité. Une demande fut encore formulée pour introduire de la diversité au niveau des étapes dans le programme de petit demi-fond avant que ne fut abordé et détaillé l'itinéraire officiel des « *concours des deux EPR interprovinciaux* » (« **Coulon Futé** » : il est à remarquer que, délibérément ou non (?), le terme AWC ne fut pas associé à ce programme). **Francine Lageot** cita les Bourges du 3 juin, Nevers du 17 juin, Châteauroux du 1 juillet,

Montluçon du 15 juillet, Bourges du 29 juillet et Vierzon du 19 août. Elle rappela que le Vierzon de Derby Hainaut et le Chalons du CFW sont acceptés à l'itinéraire, mais que des « bruits » les concernant circulent pour l'instant. A l'instar de l'expérience menée en 2002 sur Bordeaux, un projet, au niveau de la province de Liège, de mettre sur pied deux concours Euro-Régions est envisagé suite à la présence acquise d'un sponsor et l'accord de **Dirk Schreel**, président du Comité Sportif National. Ces deux épreuves concerneraient les provinces de Luxembourg, de Liège, de Namur si elle le désire, du Limbourg belge, du Limbourg hollandais et de la région d'Aix-la-Chapelle. Au niveau de l'organisation, de très larges possibilités seraient offertes aux sociétés pour assurer les mises en loges.

Des demandes portèrent encore sur une alternance souhaitée au niveau des lâchers (les longs points d'abord, des intervalles selon les conditions météorologiques furent reconnus comme critères appliqués) et la désignation des responsables non arrêtée à ce jour.

Arrêté du Gouvernement wallon. **Francine Lageot** évoqua le récent AGW. « *Dans cet arrêté, dit-elle, pas de choses extraordinaires car les missions relatives au transport, aux lieux de lâcher, au doping avaient déjà été notifiées. Une personne morale, à désigner et à agréer, est demandée pour représenter les amateurs wallons, n'est cependant pas encore constituée. Il existe une asbl (« Coulon Futé » : l'AWC*



non cité à ce stade de l'intervention) qui n'est pas encore reconnue par la Région wallonne et n'est pas encore acceptée par la fédération. Les présidents des deux EPR ont été désignés pour rencontrer la fédération qui deviendrait une asbl faîtière chapeautant deux ailes. Il est grand temps de marcher la main dans la main pour avancer. L'AWC demande pour être reconnue comme personne morale, c'est en bonne voie, un dossier sera rentré, chacun de son côté comprend qu'on ne peut pas travailler l'un sans l'autre. » La pétition relative à la protection des pigeons face aux rapaces (voir annexe1) fut ensuite évoquée au même titre que la possibilité de faire sanctionner par la police de l'environnement les lâchers non réglementés sur le territoire wallon.

L'Olympiade en conclusion. Au terme de l'assemblée, **Francine Lageot**, en invitant à consulter le site RFCB, fait la promotion de l'Olympiade de janvier prochain à Bruxelles, annonce la diversité des activités (60 à 70 stands), les animations prévues (timbre postal au motif dessiné par Walthéry, mise en vente de supports philatéliques), les activités pour les jeunes (10 à 30 ans), les débutants (quel que soit l'âge) et les femmes, les stands aux spécialités bruxelloises, les courriers expliquant les possibilités de déplacement par car à partir de Liège et de Luxembourg en passant éventuellement par Namur... Elle quémante l'aide de la presse en annonçant une prochaine conférence, lance encore un appel aux bénévoles qui connaîtront sous peu leurs affectations car les plannings sont constitués.



ANNEXE 1.

Mathieu Jean-Louis (Hotton)



Président de « La Renaissance » d'Hotton, société du paysage colombophile luxembourgeois, Jean-Louis est à l'origine de la pétition lancée pour protéger les pigeons voyageurs face aux attaques de rapaces.

Agent technique des eaux et forêts de formation, il est persuadé de pouvoir protéger les colombiers en toute légalité : « *Ce fléau, dit-il, peut être endigué d'une manière douce ou autre, mais surtout de manière tout à fait légale. Cela passe inévitablement par un projet réunissant maintes signatures. C'est la raison pour laquelle une pétition a été, à ce jour, lancée par mes soins. Malgré l'envoi par mail à chaque président belge, avec l'accord des instances RFCB, d'un document à signer, poursuit-il, je suis étonné du peu de suivi (+/-1600 à ce jour) auprès des colombophiles. J'espère que cela changera car les attaques de rapaces sont nationales et même plus européennes.* »

Il s'avère toujours possible de prendre connaissance de cette initiative et d'y participer en allant sur le site de la RFCB ou sur les liens suivants :

Pétition colombophile : http://www.kbdb.be/images/Actueel/2016/PETITION_COLOMBOPHILE.pdf

Lettres aux sociétés : http://www.kbdb.be/images/Actueel/2016/PETITION_COLOMBOPHILE_1.pdf

Pétition : http://www.kbdb.be/images/Actueel/2016/Annexe_1_Pétition.pdf

Il est possible d'envoyer directement la pétition chez Mathieu Jean-Louis : jeanlouismathieu@skynet.be

Un peu d'humour...

Le national nous interdit
d'aller à "Soupe". Nous irons
donc à "Bouillon" !



Assemblée EPR Liège-Namur-Luxembourg (Jambes, 3 décembre 2016)



